

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 4 avril 2018**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 13  
Membres ayant donné procuration : 5  
Membres absents excusés : 2

L'an deux mille dix-huit le quatre avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le vingt-sept mars 2018, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK et M. PERLATI

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. JURCZAK, M. MEDVES,  
et Mme SPERANDIO (elle a suppléé M. CORAZZA)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. HERGAT et M. LORENTZ

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES et M. GLODEN

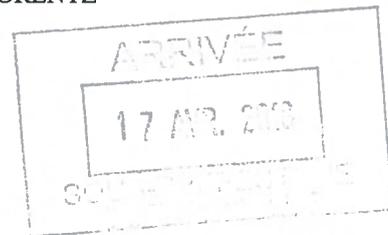
**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. FERRERO donne procuration à Mme RENAUX,  
M. SAPIN donne procuration à M. PERLATI,  
M. DE LAZZER donne procuration à Mme BUHAJEZUK.

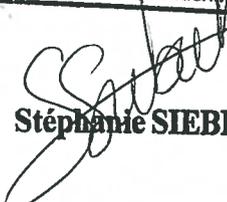
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

Mme CORION donne procuration à M. JURCZAK  
M. TARILLON donne procuration à M. MEDVES



Publié(e) le 17/04/2018.....  
Notifié(e) le .....  
Yutz, le 17/04/2018.....  
Le Directeur Général des Services,  
par la délégation du Président.



  
Stéphanie SIEBERT

**Suppléants présents dont le vote ne peut pas être comptabilisé**

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES : M. KOPP

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS : M. WOJTYLKA et Mme FERRY

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE : M. LOUIS et M. FISCHER  
THONVILLE

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

**N° 2018-09**

**Objet : Budget Primitif 2018**

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 14 mars 2018, le budget primitif 2018, tel que présenté, montre :

- ✓ des dépenses de fonctionnement se montant à 11 552 010,73 € qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets.
- ✓ des dépenses d'investissement à hauteur de 471 862,34 € pour l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et d'une étude relative au traitement et à la valorisation des déchets sur le territoire, ainsi que des écritures d'ordre.
- ✓ des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et d'une subvention ADEME.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif pour l'exercice 2018 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**VOTE** le budget général pour l'exercice 2018 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	<b>11 552 010,73 €</b>
- la section d'investissement à	<b>471 862,34 €</b>

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération a été affiché le 11 AVR. 2018  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 13 AVR. 2018



Le Président,

Michel PAQUET

